



Réduction de peine et avocat

Par **Angeliquet**, le **23/04/2017** à **11:35**

Bonjour

J'ai plusieurs questions. Un ami est incarcéré depuis 9 ans, il a pris 15 ans.

Il veut faire une demande d'aménagement de peine, il en a parlé avec plusieurs personnes : directeur surveillant, etc. qui lui ont dit que ça devrait passer. Car il a eu une bonne conduite, il travaille en prison, etc.

Mais pour le dossier et le passage devant le juge, il me dit qu'il a besoin d'un avocat, que le commis d'office va bâcler le dossier et qu'il doit passer par un avocat extérieur qui lui demande 1000-1200€ mais je trouve que pour une journée de travail et surtout pour un détenu, la somme est énorme.

Est-ce vrai que les commis d'office font juste acte de présence ?? Prend-t-il un risque si il passe par lui de ne pas avoir de remise de peine ??

Merci en tout cas de vos réponses